



**NATIONS
UNIES**



**Convention sur la lutte
contre la désertification**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/CRIC(8)/5/Add.2*
13 juillet 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DE
LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION**
Huitième session
Buenos Aires, 23-30 septembre 2009

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire
Amélioration des procédures de communication d'informations
ainsi que de la qualité et de la présentation des rapports à
soumettre à la Conférence des Parties: examen du projet
de directives pour l'établissement des rapports
mentionné dans la décision 8/COP.8

Indicateurs et suivi du plan-cadre stratégique décennal visant
à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018)

AMÉLIORATION DES PROCÉDURES DE COMMUNICATION D'INFORMATIONS
AINSI QUE DE LA QUALITÉ ET DE LA PRÉSENTATION DES RAPPORTS À
SOUMETTRE À LA CONFÉRENCE DES PARTIES: EXAMEN DU PROJET
DE DIRECTIVES POUR L'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS
MENTIONNÉ DANS LA DÉCISION 8/COP.8

Note du secrétariat

Additif

GUIDE MÉTHODOLOGIQUE SUR L'EMPLOI DES INDICATEURS DE RÉSULTATS
POUR L'EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE ET DES
MÉTADONNÉES CORRESPONDANTES

Résumé

Suite à la décision 3/COP.8 sur le plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) (la Stratégie), le secrétariat a été prié de mettre au point le processus de regroupement des indicateurs de résultats afin de mesurer les progrès réalisés en vue des objectifs opérationnels de la Stratégie. La série d'indicateurs de résultats consolidés est présentée dans le document ICCD/CRIC(8)/5/Add.1.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

À sa septième session, le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention a prié le secrétariat d'élaborer une méthodologie pouvant servir de guide aux Parties pour l'utilisation des indicateurs de résultats, afin de parvenir à une interprétation commune du processus et des modalités d'application de la part de toutes les entités déclarantes.

On trouvera dans le présent document des informations de base pertinentes sur chacun des 18 indicateurs de résultats consolidés, y compris sur les raisons du choix des indicateurs, les données nécessaires et les sources, la méthode de calcul, l'unité, le niveau d'application géographique et les entités déclarantes.

Dans l'attente de la décision que prendra la Conférence des Parties sur la série d'indicateurs de résultats, le présent document donne des informations pertinentes qui aideront à mieux comprendre le contexte dans lequel s'appliqueront les indicateurs et faciliteront l'examen et l'adoption des indicateurs de résultats. Un glossaire de la terminologie et des définitions utilisées dans la formulation des indicateurs est présenté dans le document ICCD/CRIC(8)/5/Add.3.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Abréviations		4
I. INTRODUCTION	1 – 4	5
II. MÉTADONNÉES DES INDICATEURS DE RÉSULTATS.....		6
A. Objectif opérationnel 1: Plaidoyer, sensibilisation et éducation ...		6
B. Objectif opérationnel 2: Cadre d'action		12
C. Objectif opérationnel 3: Science, technologie et connaissances ...		15
D. Objectif opérationnel 4: Renforcement des capacités		21
E. Objectif opérationnel 5: Financement et transfert de technologie.....		23
III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	5 – 7	29

ABRÉVIATIONS

CNULCD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
CONS	Indicateur de résultat consolidé
COP	Conférence des Parties
CST	Comité de la science et de la technologie
DDTS	Désertification, dégradation des terres et sécheresse
e-SMART	Économique-Spécifique – Mesurable – Réalisable – Pertinent – Limité dans le temps
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
La Stratégie	Plan-cadre stratégique décennal
MM	Mécanisme mondial
NCSA	Auto-évaluation de la capacité nationale
OIG	Organisation intergouvernementale
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
PAN	Programme d'action national
PAR	Programme d'action régional
PASR	Programme d'action sous-régional
PIB	Produit intérieur brut
SFI	Stratégie de financement intégrée
SLM	Gestion durable des terres

I. INTRODUCTION

1. Le présent document fait suite à la demande que les Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) ont formulée à la septième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC 7), en le priant d'élaborer une méthode pour guider les Parties dans l'utilisation d'indicateurs de résultats, afin de dégager, de la part de toutes les entités déclarantes, une interprétation commune du processus et des modalités de la mise en œuvre^{*}. Les informations de base présentées dans le présent document se réfèrent au contexte dans lequel les indicateurs de résultats seront recueillis et utilisés. Un glossaire expliquant la terminologie et les définitions employées dans la formulation des indicateurs, qui fait suite à une autre demande formulée par le CRIC à sa septième session, figure dans le document ICCD/CRIC(8)/5/Add.3.
2. Pour chaque indicateur, l'information de base (métadonnées) comprend: le nom, le numéro et le type de l'indicateur (quantitatif ou qualitatif), la raison du choix de l'indicateur, le niveau de conformité de l'indicateur par rapport aux critères e-SMART, les données requises et la méthode de calcul de ces données, l'unité de mesure, les sources de données (ou les moyens de vérification), le niveau d'application géographique de l'indicateur et les entités déclarantes[†].
3. La plupart des indicateurs de résultats proposés sont des indicateurs quantitatifs (à l'exception de CONS-O-16), mais les Parties et les entités déclarantes seront invitées à fournir dans leur rapport, pour chaque secteur correspondant à un résultat, une brève évaluation qualitative des activités signalées, ce qui leur permettra de donner plus de détails sur leurs efforts de mise en œuvre et assurera davantage de souplesse dans l'établissement des rapports, comme les Parties l'ont demandé à la septième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention.
4. Les métadonnées sont présentées dans les sections A à E ci-dessous, chaque section correspondant à l'un des objectifs opérationnels de la Stratégie.

* ICCD/CRIC(7)/5, par. 110.

† e-SMART est l'acronyme des termes anglais: «economic-Specific – Measurable – Achievable – Relevant – Time-bound» (économique-Spécifique – Mesurable – Réalisable – Pertinent – Limité dans le temps).

II. MÉTADONNÉES DES INDICATEURS DE RÉSULTATS

A. Objectif opérationnel 1: Plaidoyer, sensibilisation et éducation

Nom de l'indicateur	Nombre et importance des activités d'information organisées pour diffuser des informations sur le thème de la DDTS et synergies entre la DDTS, les changements climatiques et la biodiversité; public touché par les médias traitant de la DDTS et des synergies avec la DDTS		
Indicateur n°	CONS-O-1	Type	<input checked="" type="checkbox"/> Quantitatif <input type="checkbox"/> Qualitatif
Raison du choix de l'indicateur	L'indicateur évalue le résultat des processus de communication. Le résultat est mesuré sur la base des critères suivants: nombre d'activités organisées, importance de ces activités et public touché par les médias; il est mesuré directement par les parties prenantes faisant rapport à la Convention ou par des tierces parties. Le niveau du résultat indiquera si les problèmes de la DDTS et les synergies avec la DDTS sont traités par les organes d'information, et l'évaluation des campagnes organisées dans les médias donnera une idée de l'efficacité que l'on peut attendre des activités de communication.		
Conformité avec les critères e-SMART[‡]			
économique	+/-	Des informations doivent être recueillies auprès de plusieurs sources; un travail de compilation est donc nécessaire de la part des centres de liaison, ce qui pourrait entraîner certains coûts.	
Spécifique	+	L'indicateur est directement lié au résultat 1.1.	
Mesurable	+	L'indicateur repose sur le comptage de statistiques objectivement vérifiables (nombre d'activités et de personnes touchées).	
Réalisable	+/-	Il peut être difficile de recueillir des estimations sur le nombre de membres du public touchés par les médias.	
Pertinent	+	L'indicateur repose sur des activités d'information spécifiquement consacrées à la DDTS et/ou aux synergies entre la DDTS, les changements climatiques et la biodiversité. Il facilite le suivi des stratégies de communication liées à la Convention à tous les niveaux. Une évaluation du public touché par les médias traitant de problèmes de la DDTS permet de se faire une idée assez précise du niveau d'efficacité de la communication; l'hypothèse de base est que les chances de transmettre le message au public cible sont d'autant plus grandes que les campagnes organisées par les médias sur les problèmes de la DDTS et sur les synergies avec la DDTS sont plus dynamiques (intensité du rôle joué par le média).	
Limité dans le temps	+	L'indicateur varie au cours des années et peut être mesuré à tout moment, si nécessaire.	

[‡] Conformité avec les critères e-SMART: les trois signes utilisés ici (+, +/- et -) traduisent les différents degrés d'efficacité des indicateurs, le signe + indiquant l'efficacité maximum.

Données nécessaires et méthode de calcul	Unité de mesure	Nombre
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Données nécessaires: seuls sont pris en compte les activités et/ou les programmes des médias traitant spécifiquement de la DDTS et/ou des synergies entre la DDTS, les changements climatiques et la biodiversité; ▪ Les activités et les programmes des médias sont les activités directement organisées et les programmes directement produits par les parties prenantes faisant rapport à la Convention et par les tierces parties ne faisant pas directement rapport à la Convention (par exemple, les chaînes de télévision, les journaux); ▪ Les expressions «activités d'information», «produits médias» et «principales parties prenantes» sont définies dans le glossaire; ▪ Calculé chaque année, à partir de 2008: <ul style="list-style-type: none"> – Compter les activités d'information; indiquer le nombre total d'activités; – Pour les activités pour lesquelles il existe des listes des participants (réunions, ateliers, séminaires), compter le nombre de participants et indiquer le nombre total de participants; – Donner une estimation du nombre de principales parties prenantes touchées par les médias; indiquer le nombre total de personnes touchées, par groupe de principales parties prenantes et par produits médias. 		
Sources des données (moyens de vérification)		
Médias internationaux et nationaux (presse écrite) annonçant les activités, listes de participants aux activités, rapports finaux des projets, estimations, communiquées par les organisateurs, du public cible pour les principales activités organisées par les médias (campagnes, programmes de radio et de télévision, etc.).		
Niveau d'application géographique		
<input checked="" type="checkbox"/> International <input checked="" type="checkbox"/> Régional <input checked="" type="checkbox"/> Sous-régional <input checked="" type="checkbox"/> National <input checked="" type="checkbox"/> Local		
Entités communiquant des informations sur les indicateurs		
<input checked="" type="checkbox"/> Pays parties touchés <input checked="" type="checkbox"/> Pays parties développés <input checked="" type="checkbox"/> Organismes des Nations Unies et OIG <input checked="" type="checkbox"/> FEM <input checked="" type="checkbox"/> Entités sous-régionales et régionales déclarantes <input type="checkbox"/> Secrétariat <input type="checkbox"/> MM		

Nom de l'indicateur	Nombre de documents et de décisions officiels aux niveaux international, régional et sous-régional sur les problèmes de la DDTS		
Indicateur n°	CONS-O-2	Type	<input checked="" type="checkbox"/> Quantitatif <input type="checkbox"/> Qualitatif
Raison du choix de l'indicateur	L'indicateur mesure le résultat des activités de plaidoyer menées par les diverses parties prenantes de la Convention. Le résultat est mesuré sur la base de la fréquence avec laquelle les problèmes de la DDTS sont traités dans les instances internationales, régionales et sous-régionales, et par référence au nombre de décisions et/ou de documents officiels consacrés à la DDTS. Le niveau du résultat indiquera si les problèmes de la DDTS ont la visibilité requise et sont pris en compte dans les processus décisionnels et les dialogues et/ou les discussions.		

Conformité avec les critères e-SMART		
économique	-	L'indicateur nécessite un travail systématique de compilation de la part du secrétariat, la restructuration du site Internet de la Convention et sa mise à jour périodique. Des coûts sont donc à prévoir. Il n'y aura pas de dépenses pour les autres parties prenantes, leur rôle se limitant à signaler au secrétariat, à tout moment, les documents et décisions pertinents.
Spécifique	+	L'indicateur concerne directement le résultat 1.2. Il sera établi une liste des instances compétentes et, une fois que cette liste sera approuvée par la neuvième Conférence des Parties, il n'y aura aucun doute quant aux sources des décisions et des documents.
Mesurable	+	L'indicateur repose sur le comptage de chiffres objectivement vérifiables (documents et décisions officiels pertinents relatifs à la DDTS).
Réalisable	+	La recherche des décisions et des documents ne devrait pas poser de difficultés majeures.
Pertinent	+	L'indicateur mesure la prise en compte des problèmes de la DDTS aux niveaux international, régional et sous-régional et constitue donc une évaluation des activités de plaidoyer. L'analyse des décisions prises, et en particulier des décisions contraignantes pouvant avoir un impact sur la mise en œuvre, ainsi que l'analyse du nombre et du type des documents, peut révéler si la Convention bénéficie d'une attention suffisante dans différents contextes, y compris sur la scène politique et dans la communauté scientifique et la société civile.
Limité dans le temps	+	L'indicateur varie au cours des années et peut être mesuré à tout moment, si nécessaire.
Données nécessaires et méthode de calcul		Unité de mesure
		Nombre
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Seuls les décisions et les documents directement ou indirectement liés aux problèmes de la DDTS doivent être pris en compte et téléchargés sur le site Internet de la Convention. Priorité est donnée aux décisions et documents traitant directement de la DDTS. Les décisions doivent être des décisions «officielles»; ▪ Les expressions «décisions et documents» et le terme «officiel» sont définis dans le glossaire; ▪ Les décisions peuvent être classées en fonction de leur caractère contraignant ou facultatif. Les documents peuvent être classés en fonction de la nature de la source (organisations internationales, organisations gouvernementales, OSC, instituts scientifiques et technologiques, etc.), ce qui permet de mesurer le niveau de participation des différentes parties prenantes aux activités de plaidoyer; ▪ Calculé chaque année, à partir de 2008: compter les décisions et documents téléchargés sur le site Internet de la Convention. 		
Sources des données (moyens de vérification)		
L'Internet, les sites Web des instances figurant sur la liste soumise pour approbation à la neuvième Conférence des Parties, les sites Web des organisations s'occupant de la DDTS, les exemplaires papier des décisions et documents.		
Niveau d'application géographique		
<input checked="" type="checkbox"/> International	<input checked="" type="checkbox"/> Régional	<input checked="" type="checkbox"/> Sous-régional
<input type="checkbox"/> National	<input type="checkbox"/> Local	

Entités communiquant des informations sur les indicateurs	
<input type="checkbox"/> Pays parties touchés	<input type="checkbox"/> Pays parties développés
<input type="checkbox"/> Organismes des Nations Unies et OIG	<input checked="" type="checkbox"/> FEM
<input type="checkbox"/> Entités sous-régionales et régionales déclarantes	<input checked="" type="checkbox"/> Secrétariat <input type="checkbox"/> MM

Nom de l'indicateur	Nombre d'OSC et d'institutions scientifiques et technologiques participant aux processus liés à la Convention		
Indicateur n°	CONS-O-3	Type	<input checked="" type="checkbox"/> Quantitatif <input type="checkbox"/> Qualitatif
Raison du choix de l'indicateur	L'indicateur mesure le résultat des efforts entrepris pour associer les OSC et les institutions scientifiques et technologiques aux activités de la Convention. Le résultat est mesuré en quantifiant la participation de ces parties prenantes aux processus institutionnels, à la SFI mise en place par le MM et aux programmes et projets liés à la DDTs. Le niveau du résultat indiquera si la participation des OSC et de la communauté scientifique se renforce avec le temps.		
Conformité avec les critères e-SMART			
économique	+/-	Un travail de compilation étant nécessaire de la part des parties prenantes de la Convention (au niveau opérationnel) et de la part du secrétariat et du MM (au niveau institutionnel), des dépenses pourraient être nécessaires.	
Spécifique	+	L'indicateur se réfère directement à la composante «participation» du résultat 1.3. La participation est une participation au niveau opérationnel et au niveau institutionnel, qui comprend la Stratégie de financement intégrée (SFI) du MM.	
Mesurable	+	L'indicateur repose sur le comptage de paramètres objectivement vérifiables (participation aux réunions et processus stratégiques, ainsi qu'aux programmes et aux projets).	
Réalizable	+	Au niveau opérationnel, pour rendre compte des résultats obtenus concernant cet indicateur, on a besoin de renseignements sur les programmes et/ou les projets en rapport avec la DDTs; les informations détaillées dont disposent les partenaires chargés de l'exécution des programmes et des projets figurent le plus souvent dans les principaux documents de chaque programme et/ou projet et devraient être facilement récupérables. Au niveau institutionnel, il devrait être facile de se procurer auprès du secrétariat et du MM les renseignements nécessaires pour rendre compte des résultats en rapport avec cet indicateur.	
Pertinent	+	Cet indicateur permet de mesurer le niveau de participation des OSC et des institutions scientifiques et technologiques aux processus liés à la Convention. Au niveau institutionnel, l'indicateur donne une mesure des résultats obtenus par ceux qui sont censés faciliter la participation de ces groupes cibles. Au niveau opérationnel, il permet d'évaluer la validité des programmes et/ou des projets comme moyens d'obtenir la participation des OSC et de la communauté scientifique, et des contributions de leur part.	
Limité dans le temps	+	L'indicateur varie au cours des années et peut être mesuré à tout moment, si nécessaire.	

Données nécessaires et méthode de calcul	Unité de mesure	Nombre
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il n'est tenu compte que des engagements formels. Au niveau institutionnel, cela implique l'enregistrement des parties prenantes parmi les participants et leur participation effective aux réunions; au niveau opérationnel, cela implique que les parties prenantes participent aux partenariats chargés d'exécuter les programmes et/ou les projets. Dans le cadre de la SFI, l'engagement formel est confirmé par le MM; ▪ Les expressions «processus liés à la Convention», «institutions scientifiques et technologiques» et «OSC» sont définies dans le glossaire; ▪ Calculé chaque année, à partir de 2008: <ul style="list-style-type: none"> – En ce qui concerne les réunions (niveau institutionnel: CRIC, COP, niveau régional, SFI): compter le nombre d'organisations/d'institutions enregistrées et le nombre d'organisations/d'institutions participantes; – Pour les programmes et/ou les projets (niveau opérationnel): compter le nombre d'OSC et d'institutions scientifiques et technologiques participant comme chefs de file ou comme partenaires au partenariat chargé de l'exécution. 		
Sources des données (moyens de vérification)		
Au niveau opérationnel: descriptifs de programme et/ou de projet, ou rapports intérimaires ou finaux sur les programmes et/ou les projets. Au niveau institutionnel: liste des inscriptions, liste des participants aux réunions, rapports du MM.		
Niveau d'application géographique		
<input checked="" type="checkbox"/> International <input checked="" type="checkbox"/> Régional <input checked="" type="checkbox"/> Sous-régional <input checked="" type="checkbox"/> National <input type="checkbox"/> Local		
Entités communiquant des informations sur les indicateurs		
<input checked="" type="checkbox"/> Pays parties touchés <input checked="" type="checkbox"/> Pays parties développés <input checked="" type="checkbox"/> Organismes des Nations Unies et OIG <input checked="" type="checkbox"/> FEM <input checked="" type="checkbox"/> Entités sous-régionales et régionales déclarantes <input checked="" type="checkbox"/> Secrétariat <input checked="" type="checkbox"/> MM		

Nom de l'indicateur	Nombre et type d'initiatives liées à la DDTS dans le domaine de l'éducation – Initiatives d'OSC et d'institutions scientifiques et technologiques		
Indicateur n°	CONS-O-4	Type	<input checked="" type="checkbox"/> Quantitatif <input type="checkbox"/> Qualitatif
Raison du choix de l'indicateur	L'indicateur mesure les résultats obtenus par les OSC et les institutions scientifiques et technologiques dans le secteur de l'éducation. Les résultats sont mesurés d'après le nombre et le type de leurs initiatives dans le domaine de l'éducation. Le niveau du résultat mesurera la détermination de ces parties prenantes dans l'action menée sur les problèmes de la DDTS.		
Conformité avec les critères e-SMART			
économique	+/-	Les informations doivent être recueillies auprès de plusieurs sources et de plusieurs parties prenantes; ce travail de compilation à effectuer par les entités rendant compte peut entraîner certains coûts.	
Spécifique	+	L'indicateur se réfère à la composante «Initiatives prises» du résultat 1.3, et concerne le secteur de l'éducation, puisque les initiatives concernant les actions de sensibilisation et de plaidoyer concernent les indicateurs CONS-O-1 et CONS-O-2.	

Mesurable	+	L'indicateur repose sur le comptage de statistiques objectivement vérifiables (nombre et type d'interventions).
Réalisable	+/-	La compilation des données nécessaires pour cet indicateur est possible si l'information circule entre les OSC, les institutions scientifiques et technologiques, les entités déclarantes, les institutions des Nations Unies et/ou les OIG et le FEM. Ces organismes ont peut-être déjà des bases des données sectorielles utilisables pour la communication d'informations sur cet indicateur.
Pertinent	+	L'indicateur mesure le volume, par type, des activités des parties prenantes cibles dans le domaine de l'éducation. Plus le nombre d'initiatives entreprises par ces organismes est élevé, plus fort est l'intérêt qu'ils portent à la lutte contre la DDTS. Cet indicateur ne mesure pas seulement le niveau d'engagement; il permet également d'évaluer la présence et/ou l'absence d'équilibre entre, d'une part, le travail théorique du secteur formel et, de l'autre, les interventions au niveau local destinées à sensibiliser les communautés vivant dans des zones touchées par la DDTS.
Limité dans le temps	+	L'indicateur varie au cours des années et peut être mesuré à tout moment, si nécessaire.
Données nécessaires et méthode de calcul		Unité de mesure
		Nombre
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il n'est tenu compte que du type d'initiative directement lié aux problèmes de la DDTS; ▪ Les expressions «type d'initiatives dans le domaine de l'éducation», «institutions scientifiques et technologiques» et «OSC» sont définies dans le glossaire; ▪ Calculé chaque année, à partir de 2008: <ul style="list-style-type: none"> – Compter les initiatives prises par les OSC et les institutions scientifiques et technologiques dans le domaine de l'éducation, classées conformément à une liste d'interventions; – Indiquer le nombre total d'initiatives par type d'intervention et pour l'ensemble des interventions (de tout type) pour les OSC, en faisant si possible parmi les OSC une distinction entre le secteur privé, les ONG, les organisations locales de base et autres organismes; – Indiquer le total d'initiatives par type d'intervention et pour l'ensemble des interventions (de tout type) pour les institutions scientifiques et technologiques. 		
Sources des données (moyens de vérification)		
Sélection de documents aux divers niveaux nationaux et internationaux et/ou d'informations communiquées par les OSC et les institutions scientifiques et technologiques.		
Niveau d'application géographique		
<input checked="" type="checkbox"/> International <input checked="" type="checkbox"/> Régional <input checked="" type="checkbox"/> Sous-régional <input checked="" type="checkbox"/> National <input type="checkbox"/> Local		
Entités communiquant des informations sur les indicateurs		
<input checked="" type="checkbox"/> Pays parties touchés <input checked="" type="checkbox"/> Pays parties développés <input checked="" type="checkbox"/> Organismes des Nations Unies et OIG <input checked="" type="checkbox"/> FEM <input checked="" type="checkbox"/> Entités sous-régionales et régionales déclarantes <input type="checkbox"/> Secrétariat <input type="checkbox"/> MM		

B. Objectif opérationnel 2: Cadre d'action

Nom de l'indicateur	Nombre des pays parties touchés, d'entités sous-régionales et régionales qui auront finalisé l'élaboration ou la révision des PASR/PAR alignés sur la Stratégie, compte tenu des informations biophysiques et socioéconomiques, des plans et politiques nationaux et de l'incorporation de ces plans dans les cadres d'investissement		
Indicateur n°	CONS-O-5	Type	<input checked="" type="checkbox"/> Quantitatif <input type="checkbox"/> Qualitatif
Raison du choix de l'indicateur	L'indicateur mesure le résultat d'un processus intégré en analysant les facteurs déterminants de la DDTS, les obstacles aux solutions possibles et les mesures qui peuvent finalement permettre de surmonter les obstacles (<u>résultat 2.1</u>), en intégrant ces mesures à d'autres cadres existants de planification, de politique générale et d'investissement (<u>résultat 2.3</u>), et en élaborant et/ou en formulant des PAN (<u>résultat 2.2</u>). La performance est mesurée sur la base du nombre réel de PAN/PASR/PAR formulés et/ou révisés alignés sur la Stratégie. Le niveau du résultat indiquera dans quelle mesure les Parties ont donné suite à la décision 3/COP.8 de la Conférence des Parties.		
Conformité avec les critères e-SMART			
économique	+	Le calcul de cet indicateur n'entraîne aucun coût pour les parties déclarantes.	
Spécifique	+	L'indicateur se réfère expressément (résultats 2.2 et 2.3) ou implicitement (résultat 2.1) aux PAN/PASR/PAR.	
Mesurable	+	L'indicateur repose sur le comptage de documents objectivement vérifiables (PAN/PASR/PAR).	
Réalisable	+	Les parties déclarantes ont directement accès aux données nécessaires pour le calcul de cet indicateur.	
Pertinent	+	L'indicateur permet de déterminer dans quelle mesure les parties ont donné suite au paragraphe 45 de la décision 3/COP.8, et s'il est pratiquement possible d'évaluer les progrès réalisés dans l'exécution de la Stratégie au cours de la période de mise en œuvre (2008-2018).	
Limité dans le temps	+	L'indicateur varie au cours des années et peut être mesuré à tout moment, si nécessaire.	
Données nécessaires et méthode de calcul		Unité de mesure	Nombre
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Seuls les PAN/PASR/PAR officiellement approuvés par les autorités compétentes doivent être considérés comme finalisés; ▪ Calcul: les entités déclarantes doivent indiquer si elles ont formulé ou révisé leurs PAN/PASR/PAR, les alignant sur la Stratégie, conformément aux directives sur l'établissement des rapports. 			
Sources des données (moyens de vérification)			
PAN, PASR et PAR			
Niveau d'application géographique			
<input type="checkbox"/> International <input checked="" type="checkbox"/> Régional <input checked="" type="checkbox"/> Sous-régional <input checked="" type="checkbox"/> National <input type="checkbox"/> Local			
Entités communiquant des informations sur les indicateurs			
<input checked="" type="checkbox"/> Pays parties touchés <input type="checkbox"/> Pays parties développés <input type="checkbox"/> Organismes des Nations Unies et OIG <input type="checkbox"/> FEM <input checked="" type="checkbox"/> Entités sous-régionales et régionales déclarantes <input type="checkbox"/> Secrétariat <input type="checkbox"/> MM			

Nom de l'indicateur	Nombre d'accords de partenariat conclus dans le cadre de la Convention entre les pays parties développés/les organismes des Nations Unies et d'autres OIG et les pays parties touchés		
Indicateur n°	CONS-O-6	Type	<input checked="" type="checkbox"/> Quantitatif <input type="checkbox"/> Qualitatif
Raison du choix de l'indicateur	L'indicateur permet de mesurer les résultats des processus visant à renforcer les moyens d'action. La performance est mesurée sur la base du nombre d'accords de partenariat conclus entre les pays parties développés, les organismes des Nations Unies et d'autres OIG, d'une part, et les pays parties touchés, d'autre part, dans un cadre bilatéral ou multilatéral mais toujours et seulement dans le contexte de la Convention. Le niveau du résultat indiquera si les pays parties touchés peuvent compter sur un environnement suffisamment favorable facilitant un apport régulier de ressources.		
Conformité avec les critères e-SMART			
économique	+	Le calcul de cet indicateur n'entraîne aucun coût pour les parties déclarantes.	
Spécifique	+/-	L'indicateur rend compte du résultat 2.4 en considérant les accords de partenariat comme des instruments au moyen desquels les pays parties développés intègrent les objectifs de la CNULCD (et de la Gestion durable des terres) dans leurs activités de coopération pour le développement. L'indicateur tient compte, non seulement des pays parties développés, mais également des organismes des Nations Unies et d'autres OIG afin d'offrir un tableau complet des cadres existants pouvant faciliter la mise en œuvre de la Convention par chaque pays partie touché.	
Mesurable	+	L'indicateur repose sur le comptage de documents objectivement vérifiables.	
Réalisable	+	La récupération des documents pertinents et l'extraction des informations nécessaires ne devraient pas poser de difficulté majeure. Les pays parties développés, les organismes des Nations Unies et d'autres OIG ont probablement des dossiers à jour et exacts sur les partenariats conclus.	
Pertinent	+	L'indicateur permet de mesurer les cadres d'action existants au moyen desquels les pays parties développés, et les organisations internationales prennent en compte les objectifs de la CNULCD dans leurs politiques. L'hypothèse de base est que des accords de partenariat peuvent permettre aux pays touchés de recevoir un apport régulier de ressources selon des modalités et des conditions définies par écrit. Plus nombreux sont les partenariats sur lesquels les pays parties touchés peuvent compter, plus ces pays ont de chances d'avoir accès à des ressources diversifiées qui les aideront à atteindre les objectifs de la Convention.	
Limité dans le temps	+	L'indicateur varie au cours des années et peut être mesuré à tout moment, si nécessaire.	

Données nécessaires et méthode de calcul	Unité de mesure	Nombre
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Seuls doivent être pris en compte les accords de partenariat ayant un rapport direct avec la CNULCD; ▪ Seuls les accords en cours sont pris en compte; ▪ Il convient de faire une distinction entre les accords qui sont liés à des cadres d'investissement intégrés et les autres; ▪ Les accords de partenariat devraient être des documents écrits; ▪ L'expression «accord de partenariat» est définie dans le glossaire; ▪ Calcul: compter le nombre d'accords en vigueur conclus avec des pays parties touchés. Fournir la liste, en indiquant le/les pays bénéficiaire(s) et la date de la conclusion définitive de l'accord, et en précisant si l'accord fait référence à des cadres d'investissement intégrés. 		
Sources des données (moyens de vérification)		
Les dossiers des pays parties développés et des institutions internationales		
Niveau d'application géographique		
<input type="checkbox"/> International <input type="checkbox"/> Régional <input type="checkbox"/> Sous-régional <input checked="" type="checkbox"/> National <input type="checkbox"/> Local		
Entités communiquant des informations sur les indicateurs		
<input type="checkbox"/> Pays parties touchés <input checked="" type="checkbox"/> Pays parties développés <input checked="" type="checkbox"/> Organismes des Nations Unies et OIG <input checked="" type="checkbox"/> FEM <input type="checkbox"/> Entités sous-régionales et régionales déclarantes <input type="checkbox"/> Secrétariat <input type="checkbox"/> MM		

Nom de l'indicateur	Nombre d'initiatives de nature à favoriser les synergies dans la planification et/ou la programmation dans le cadre des trois Conventions de Rio, ou nombre de mécanismes de mise en œuvre commune, à tous les niveaux		
Indicateur n°	CONS-O-7	Type	<input checked="" type="checkbox"/> Quantitatif <input type="checkbox"/> Qualitatif
Raison du choix de l'indicateur	L'indicateur mesure les résultats des processus synergiques. Le résultat est mesuré sur la base du nombre d'instruments en place pouvant favoriser l'adoption ou le renforcement d'interactions dynamiques entre les trois Conventions de Rio. Le niveau du résultat indiquera si l'on peut objectivement s'attendre à des synergies au stade de la mise en œuvre.		
Conformité avec les critères e-SMART			
économique	+/-	Un travail de sélection de la part des entités déclarantes est nécessaire, ce qui pourrait entraîner certains coûts.	
Spécifique	+/-	L'indicateur est un substitut du résultat 2.5. Il concerne les instruments nécessaires pour parvenir à mettre en place des mesures complémentaires entre les Conventions de Rio, et ne cherche pas à mesurer directement ces mesures complémentaires.	
Mesurable	+	L'indicateur repose sur le comptage de statistiques et/ou d'entités objectivement vérifiables (documents de planification et mécanismes opérationnels, par exemple les comités, diverses instances, etc.).	
Réalizable	+	Les entités déclarantes ont probablement accès à l'information requise et la récupération des documents pertinents ne devrait pas poser de difficultés majeures.	

Pertinent	+	L'indicateur évalue la présence et/ou l'absence, à tous les niveaux, de mécanismes opérationnels pour l'adoption et/ou le renforcement de mesures favorisant des interactions dynamiques entre la CNULCD et les autres Conventions de Rio. Il évalue la faisabilité d'une mise en œuvre synergique au niveau national. Plus nombreux sont les instruments mis en place à cet effet, plus il y a de possibilités de réaliser des synergies.
Limité dans le temps	+	L'indicateur varie au cours des années et peut être mesuré à tout moment, si nécessaire.
Données nécessaires et méthode de calcul		Unité de mesure
		Nombre
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Seuls doivent être comptés les mécanismes ayant expressément inscrit parmi leurs objectifs la mise en œuvre commune, la réalisation de synergies ou de convergences, et l'adoption ou le renforcement de mesures favorisant des interactions dynamiques entre les Conventions de Rio; ▪ Il y a deux grands groupes d'«instruments» considérés comme appropriés pour l'introduction et le renforcement de mesures favorisant les interactions dynamiques entre les Conventions de Rio: a) l'élaboration commune des plans/des programmes; et b) les mécanismes opérationnels pour la mise en œuvre commune ou les interactions dynamiques. Les instruments à prendre en compte peuvent être définis avec plus de précision par le Groupe mixte de liaison; ▪ Les entités déclarantes devraient indiquer s'il y a: a) des instruments de planification et/ou de programmation faisant expressément référence à la mise en œuvre commune des Conventions de Rio; et b) des mécanismes opérationnels assurant une mise en œuvre commune, des synergies, des convergences, et l'adoption ou le renforcement de mesures favorisant des interactions dynamiques. 		
Sources des données (moyens de vérification)		
Documents des plans et programmes, texte des lois et règlements.		
Niveau d'application géographique		
<input checked="" type="checkbox"/> International <input checked="" type="checkbox"/> Régional <input checked="" type="checkbox"/> Sous-régional <input checked="" type="checkbox"/> National <input type="checkbox"/> Local		
Entités communiquant des informations sur les indicateurs		
<input checked="" type="checkbox"/> Pays parties touchés <input checked="" type="checkbox"/> Pays parties développés <input checked="" type="checkbox"/> Organismes des Nations Unies et OIG <input checked="" type="checkbox"/> FEM <input checked="" type="checkbox"/> Entités sous-régionales et régionales déclarantes <input checked="" type="checkbox"/> Secrétariat <input checked="" type="checkbox"/> MM		

C. Objectif opérationnel 3: Science, technologie et connaissances

Nom de l'indicateur	Nombre de pays parties touchés et d'entités sous-régionales et régionales ayant mis en place et appuyé un système national/sous-régional/régional de suivi de la DDTS		
Indicateur n°	CONS-O-8	Type	<input checked="" type="checkbox"/> Quantitatif <input type="checkbox"/> Qualitatif
Raison du choix de l'indicateur	L'indicateur mesure le résultat des processus de suivi. La performance est mesurée sur la base du nombre de systèmes de suivi mis en place et soutenus dans le cadre d'une assistance nationale ou extérieure, ayant spécifiquement ou partiellement (dans les cas de systèmes de suivi de l'environnement) pour fonction la communication d'informations à la CNULCD. Le niveau du résultat indiquera dans quelle mesure on peut raisonnablement s'attendre à la communication régulière d'informations cohérentes par les pays parties touchés et les entités sous-régionales et régionales au cours de la mise en œuvre de la Convention et au-delà.		

Conformité avec les critères e-SMART		
économique	+	Le calcul de cet indicateur n'entraîne aucun coût pour les entités déclarantes.
Spécifique	+	L'indicateur concerne directement le résultat 3.1. Il doit également fournir des renseignements directs sur le point de savoir si ces systèmes sont fiables, compte tenu des ressources financières et humaines à leur disposition.
Mesurable	+	L'indicateur repose sur le comptage de statistiques objectivement vérifiables (présence/absence d'un système de suivi).
Réalizable	+/-	Il pourrait y avoir des malentendus quant au sens de l'expression «système de suivi», la définition proposée dans le glossaire étant une définition large qui tient compte des diverses situations pouvant se produire au niveau des pays.
Pertinent	+	L'indicateur mesure la viabilité de l'activité de suivi. En l'absence de système de suivi ou si l'entretien du système de suivi n'est pas régulièrement assuré, il est peu probable que des informations seront systématiquement et régulièrement fournies à la Convention.
Limité dans le temps	+	L'indicateur varie au cours des années et peut être mesuré à tout moment, si nécessaire.
Données nécessaires et méthode de calcul		Unité de mesure
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Seuls doivent être pris en compte les systèmes de suivi qui conservent la totalité ou la plupart des informations pertinentes nécessaires pour la communication de données à la CNULCD; ▪ L'expression «système de suivi» est définie dans le glossaire; ▪ Les entités déclarantes devraient indiquer si: a) elles ont établi et/ou contribué à établir un système de suivi dédié entièrement ou partiellement (mais assez largement) à la communication d'informations à la CNULCD; b) les systèmes de suivi bénéficient d'un appui leur assurant les ressources financières et humaines dont dépend leur viabilité. 		Nombre
Sources des données (moyens de vérification)		
Documents nationaux, dossiers des organismes internationaux, descriptifs et rapports des programmes et/ou des projets.		
Niveau d'application géographique		
<input type="checkbox"/> International <input checked="" type="checkbox"/> Régional <input checked="" type="checkbox"/> Sous-régional <input checked="" type="checkbox"/> National <input type="checkbox"/> Local		
Entités communiquant des informations sur les indicateurs		
<input checked="" type="checkbox"/> Pays parties touchés <input checked="" type="checkbox"/> Pays parties développés <input checked="" type="checkbox"/> Organismes des Nations Unies et OIG <input checked="" type="checkbox"/> FEM <input checked="" type="checkbox"/> Entités sous-régionales et régionales déclarantes <input type="checkbox"/> Secrétariat <input type="checkbox"/> MM		

Nom de l'indicateur	Nombre de pays parties touchés et d'entités sous-régionales et régionales communiquant des informations à la Convention, sur la base d'indicateurs convenus, conformément aux directives révisées concernant l'établissement des rapports		
Indicateur n°	CONS-O-9	Type	<input checked="" type="checkbox"/> Quantitatif <input type="checkbox"/> Qualitatif
Raison du choix de l'indicateur	L'indicateur mesure le résultat du processus de production d'informations sur les aspects biophysiques et socioéconomiques au niveau national. Le résultat est mesuré sur la base du nombre de parties communiquant des informations sur l'ensemble essentiel convenu d'indicateurs d'impact de la CNULCD, en utilisant des méthodes harmonisées. Le niveau du résultat indiquera dans quelle mesure il sera possible d'établir une évaluation comparable et globale de l'impact de la Convention.		
Conformité avec les critères e-SMART			
économique	+	Le calcul de cet indicateur n'entraîne aucun coût pour les parties déclarantes.	
Spécifique	+	L'indicateur se réfère au résultat 3.2, compte tenu du mandat du CST concernant la mise au point d'une série d'indicateurs d'impact et d'un projet de définitions de niveaux de référence et de méthodes communes, ce qui implique l'harmonisation progressive des modes d'approche utilisés pour atteindre ce résultat.	
Mesurable	+	L'indicateur repose sur le comptage de statistiques objectivement vérifiables et d'informations qualitatives se référant à l'ensemble essentiel d'indicateurs d'impact de la CNULCD.	
Réalizable	+	L'auto-évaluation qui sera effectuée par les entités déclarantes conformément aux directives sur l'établissement des rapports ne devrait pas poser de difficultés majeures.	
Pertinent	+	L'indicateur évalue l'adoption par les pays parties touchés des nouvelles règles concernant l'établissement des rapports. Indirectement, il indique dans quelle mesure le suivi global et comparable de l'impact sera possible au cours de la mise en œuvre de la Stratégie et au-delà.	
Limité dans le temps	+	L'indicateur varie au cours des années et peut être mesuré à tout moment, si nécessaire.	
Données nécessaires et méthode de calcul		Unité de mesure	Nombre
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le résultat ne concerne que les indicateurs d'impact; l'indicateur ne sera donc mesuré que tous les quatre ans; ▪ Calcul: compter le nombre d'indicateurs d'impact communs au sujet desquels les pays parties touchés et les entités sous-régionales et régionales ont présenté des informations à la Convention. 			
Sources des données (moyens de vérification)			
Rapports soumis à la Convention par les pays parties touchés et les entités sous-régionales et régionales.			
Niveau d'application géographique			
<input type="checkbox"/> International <input checked="" type="checkbox"/> Régional <input checked="" type="checkbox"/> Sous-régional <input checked="" type="checkbox"/> National <input type="checkbox"/> Local			
Entités communiquant des informations sur les indicateurs			
<input checked="" type="checkbox"/> Pays parties touchés <input type="checkbox"/> Pays parties développés <input type="checkbox"/> Organismes des Nations Unies et OIG <input type="checkbox"/> FEM <input checked="" type="checkbox"/> Entités sous-régionales et régionales déclarantes <input type="checkbox"/> Secrétariat <input type="checkbox"/> MM			

Nom de l'indicateur	Nombre de PAN/PASR/PAR révisés attestant que les facteurs déterminants de la DDTS et leurs interactions sont connus, ainsi que les interactions entre la DDTS, le changement climatique et la biodiversité		
Indicateur n°	CONS-O-10	Type	<input checked="" type="checkbox"/> Quantitatif <input type="checkbox"/> Qualitatif
Raison du choix de l'indicateur	L'indicateur mesure le résultat des processus de transfert des connaissances du niveau théorique au niveau opérationnel. La performance est mesurée à partir d'une évaluation des savoirs traditionnels et des connaissances scientifiques pris en compte dans les PAN/les PASR et les PAR, destinés à orienter la prise de décisions sur la DDTS à tous les niveaux dans chacun des pays touchés. L'hypothèse sous-jacente est que des programmes d'action basés sur de solides connaissances scientifiques proposeront des stratégies et des activités de mise en œuvre mieux conçues et plus efficaces et donneront finalement de meilleurs résultats que des plans d'action qui ne tiennent pas compte des connaissances disponibles sur la DDTS et les synergies avec la DDTS. Le niveau du résultat indiquera donc si la mise en œuvre de la CNULCD a des chances d'aboutir à des résultats significatifs.		
Conformité avec les critères e-SMART			
économique	+	Le calcul de cet indicateur impliquera, de la part des centres de liaison nationaux, un examen approfondi des PAN/PASR/PAR révisés, mais aucune dépense importante n'est prévue.	
Spécifique	+/-	L'indicateur concerne indirectement les résultats 3.3 et 3.4 qui sont axés sur les connaissances prises en compte dans les PAN, les PASR et les PAR.	
Mesurable	+	L'indicateur repose sur le comptage de documents objectivement vérifiables (plans d'action, rapports). Néanmoins, il implique aussi un processus de contrôle de la qualité.	
Réalizable	+/-	Un examen qualitatif implique la définition de critères clairs en fonction desquels la qualité peut être évaluée. Ces critères seront expliqués dans les directives sur l'établissement des rapports et serviront de point de repère aux pays parties pour le processus d'auto-évaluation.	
Pertinent	+	L'indicateur permet de mesurer la qualité des PAN/PASR/PAR révisés. Les PAN/PASR/PAR étant les principaux instruments de mise en œuvre de la Convention, des plans de bonne qualité représentent une chance supplémentaire de mener à bien la mise en œuvre de la Convention et d'atteindre ses objectifs.	
Limité dans le temps	+	L'indicateur varie au cours des années et peut être mesuré à tout moment, si nécessaire.	
Données nécessaires et méthode de calcul		Unité de mesure	Nombre
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Seuls les PAN/PASR/PAR révisés conformes aux critères de qualité établis doivent être mesurés par cet indicateur; ▪ Calcul: nombre de PAN/PASR/PAR basés sur une solide connaissance des facteurs déterminants de la DDTS et de leurs interactions, et des interactions entre la DDTS, le changement climatique et la biodiversité, conformément aux critères de qualité établis. 			

Sources des données (moyens de vérification)
Descriptifs et documents des PAN/PASR/PAR révisés.
Niveau d'application géographique
<input type="checkbox"/> International <input checked="" type="checkbox"/> Régional <input checked="" type="checkbox"/> Sous-régional <input checked="" type="checkbox"/> National <input type="checkbox"/> Local
Entités communiquant des informations sur les indicateurs
<input checked="" type="checkbox"/> Pays parties touchés <input type="checkbox"/> Pays parties développés <input type="checkbox"/> Organismes des Nations Unies et OIG <input type="checkbox"/> FEM <input checked="" type="checkbox"/> Entités sous-régionales et régionales déclarantes <input type="checkbox"/> Secrétariat <input type="checkbox"/> MM

Nom de l'indicateur	Type, nombre et utilisateurs des systèmes de partage des connaissances pertinents pour la DDTS aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national		
Indicateur n°	CONS-O-11	Type	<input checked="" type="checkbox"/> Quantitatif <input type="checkbox"/> Qualitatif
Raison du choix de l'indicateur	L'indicateur mesure la performance des processus de partage des connaissances relatives à la DDTS. La performance est mesurée en codifiant le type et le nombre de systèmes existants; l'efficacité de ces systèmes est mesurée d'après le nombre d'utilisateurs. Le niveau du résultat indiquera si les connaissances scientifiques et traditionnelles, y compris les meilleures pratiques, sont accessibles aux utilisateurs finals et sont suffisamment partagées.		
Conformité avec les critères e-SMART			
économique	-	L'indicateur nécessite un travail systématique de compilation de la part du secrétariat, la restructuration du site Web de la Convention et sa mise à jour régulière. Il n'est pas prévu de dépenses importantes pour les autres entités déclarantes.	
Spécifique	+	L'indicateur concerne directement le résultat 3.5.	
Mesurable	+	L'indicateur repose sur le comptage d'informations objectivement vérifiables (systèmes et/ou réseaux de partage des connaissances et leurs utilisateurs), bien qu'une composante qualité soit indispensable pour assurer le contrôle de qualité de ces systèmes avant leur téléchargement sur le site Internet de la Convention.	
Réalizable	+	La sélection des systèmes pertinents de partage des connaissances ne devrait pas poser de difficultés majeures, à condition que toutes les parties prenantes soient d'accord sur leur définition.	
Pertinent	+	L'indicateur permet de mesurer la situation de la Convention en tant que «dépositaire» des connaissances concernant la DDTS et d'évaluer la répartition géographique et le volume des systèmes et/ou des réseaux existants de partage des connaissances sur la DDTS. Le nombre d'utilisateurs permettra de se faire une idée assez claire de l'efficacité de ces systèmes.	
Limité dans le temps	+	L'indicateur varie au cours des années et peut être mesuré à tout moment, si nécessaire.	

Données nécessaires et méthode de calcul	Unité de mesure	Nombre
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Seuls les systèmes et les réseaux de partage des connaissances pertinents pour la DDTS doivent être pris en compte pour être téléchargés sur le site Internet de la Convention; ▪ Seuls les systèmes et/ou les réseaux de partage des connaissances ayant fait l'objet, de la part du secrétariat, d'un contrôle de qualité concluant pourront être affichés ou décrits sur le site Internet de la Convention; ▪ L'expression «système de partage des connaissances» est définie dans le glossaire; ▪ Calculé chaque année, à partir de 2008: <ul style="list-style-type: none"> – Indiquer le nom, et donner un descriptif, des systèmes de partage des connaissances en rapport avec la DDTS; – Indiquer le nombre annuel d'utilisateurs par système. 		
Sources des données (moyens de vérification)		
L'Internet; les sites Web des organisations, des réseaux et de toutes les entités déclarantes; «l'inventaire des réseaux» commandé par le CST dans le passé.		
Niveau d'application géographique		
<input checked="" type="checkbox"/> International <input checked="" type="checkbox"/> Régional <input checked="" type="checkbox"/> Sous-régional <input checked="" type="checkbox"/> National <input type="checkbox"/> Local		
Entités communiquant des informations sur les indicateurs		
<input checked="" type="checkbox"/> Pays parties touchés <input checked="" type="checkbox"/> Pays parties développés <input checked="" type="checkbox"/> Organismes des Nations Unies et OIG <input checked="" type="checkbox"/> FEM <input checked="" type="checkbox"/> Entités sous-régionales et régionales déclarantes <input checked="" type="checkbox"/> Secrétariat <input checked="" type="checkbox"/> MM		

Nom de l'indicateur	Nombre de réseaux et d'institutions scientifiques et technologiques et de scientifiques participant à des recherches en vertu d'un mandat de la Conférence des Parties		
Indicateur n°	CONS-O-12	Type	<input checked="" type="checkbox"/> Quantitatif <input type="checkbox"/> Qualitatif
Raison du choix de l'indicateur	L'indicateur mesure le résultat des processus de recherche trouvant leur impulsion dans la Convention. Le résultat est mesuré sur la base du nombre de réseaux et d'institutions ou du nombre de scientifiques qui ont apporté, dans leurs travaux de recherche, une contribution concrète à la mise en œuvre de la Convention. Le niveau du résultat indiquera dans quelle mesure la mise en œuvre de la Convention s'appuie sur des bases scientifiques solides.		
Conformité avec les critères e-SMART			
économique	+	Le calcul de cet indicateur n'implique pas de dépenses pour le secrétariat.	
Spécifique	+	L'indicateur concerne directement le résultat 3.6.	
Mesurable	+	L'indicateur repose sur le comptage d'informations objectivement vérifiables (institutions, réseaux ou scientifiques engagés dans le cadre de contrats).	
Réalisable	+	Aucune difficulté prévisible pour récupérer et sélectionner les documents et accords contractuels. Le secrétariat n'aura pas de difficultés à récupérer cette information.	

Pertinent	+	L'indicateur mesure le niveau de la recherche trouvant directement son impulsion dans la Convention. Les recherches prises en compte devraient donc présenter un haut degré de pertinence pour la Convention et contribuer de façon substantielle à sa mise en œuvre.
Limité dans le temps	+	L'indicateur varie au cours des années et peut être mesuré à tout moment, si nécessaire.
Données nécessaires et méthode de calcul		Unité de mesure
		Nombre
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Seul «l'engagement direct» devrait être mesuré, donc à l'exclusion des demandes de soutien et des contributions indirectes; ▪ Calculé chaque année, à partir de 2008: compter le nombre d'institutions, de réseaux ou de scientifiques qui ont été invités par la Conférence des Parties (sur avis du CST) à entreprendre un travail de recherche. 		
Sources des données (moyens de vérification)		
Documents contractuels/accords conclus dans le cadre de la CNULCD. Les institutions, les réseaux ou les scientifiques peuvent être enregistrés en tant qu'organisations nationales, régionales ou internationales.		
Niveau d'application géographique		
<input checked="" type="checkbox"/> International <input checked="" type="checkbox"/> Régional <input checked="" type="checkbox"/> Sous-régional <input checked="" type="checkbox"/> National <input type="checkbox"/> Local		
Entités communiquant des informations sur les indicateurs		
<input type="checkbox"/> Pays parties touchés <input type="checkbox"/> Pays parties développés <input type="checkbox"/> Organismes des Nations Unies et OIG <input type="checkbox"/> FEM <input type="checkbox"/> Entités sous-régionales et régionales déclarantes <input checked="" type="checkbox"/> Secrétariat <input type="checkbox"/> MM		

D. Objectif opérationnel 4: Renforcement des capacités

Nom de l'indicateur	Nombre de pays et d'entités sous-régionales et régionales (entités communiquant des informations) ayant entrepris de renforcer leur capacité de lutte contre la DDTs sur la base de l'auto-évaluation des capacités nationales ou d'autres méthodes et instruments		
Indicateur n°	CONS-O-13	Type	<input checked="" type="checkbox"/> Quantitatif <input type="checkbox"/> Qualitatif
Raison du choix de l'indicateur	L'indicateur mesure le résultat des processus de renforcement des capacités. Le résultat est mesuré en dénombrant les initiatives existantes de renforcement des capacités. Le niveau du résultat indiquera si l'on peut s'attendre à ce que le pays partie touché s'acquitte des obligations prévues par la Convention, y compris des obligations qui entreront en vigueur prochainement (nouvelles prescriptions en matière d'établissement des rapports, établissement de systèmes de surveillance de l'environnement, accès aux nouveaux mécanismes de financement).		
Conformité avec les critères e-SMART			
économique	+/-	Le calcul de cet indicateur implique la sélection d'un nombre pertinent de documents, de programmes et de rapports sur les projets; elle peut donc entraîner certaines dépenses pour les entités déclarantes.	
Spécifique	+/-	L'indicateur concerne directement les résultats 4.1 et 4.2.	

Mesurable	+	L'indicateur repose sur le comptage d'informations objectivement vérifiables (plans, programmes et projets de renforcement des capacités).
Réalisable	+/-	Au niveau national, la recherche des plans, programmes et projets de renforcement des capacités peut nécessiter l'établissement de filières de coopération ou de communication avec les ministères sectoriels, ce qui facilitera la collecte des informations pertinentes.
Pertinent	+	L'indicateur mesure les capacités des Parties au regard de leurs obligations prévues par la Convention. Il mesure également les résultats obtenus par l'ensemble des parties prenantes en ce qui concerne l'appui au renforcement des capacités, et par les organes institutionnels de la Convention dans leur action visant à faciliter et promouvoir ce renforcement des capacités dans les pays parties touchés en mobilisant et/ou en fournissant des ressources. Cette information quantitative est complétée, et son utilité renforcée, par la description des méthodes et des instruments utilisés parallèlement aux directives sur l'établissement des rapports.
Limité dans le temps	+	L'indicateur varie au cours des années et peut être mesuré à tout moment, si nécessaire.
Données nécessaires et méthode de calcul		Unité de mesure
		Nombre
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Seuls doivent être pris en compte les plans, programmes ou projets de renforcement des capacités officiellement approuvés par les autorités et/ou les organisations pertinentes qui concernent directement la DDTS; ▪ Calcul: <ul style="list-style-type: none"> – Nombre des plans, programmes ou projets de renforcement des capacités découlant d'une auto-évaluation des capacités nationales ou d'autres instruments et méthodes, et d'actions menées en coopération et portant directement sur différents aspects de la DDTS. Une distinction sera faite entre les plans, programmes ou projets: a) en cours d'exécution au moment où l'information est communiquée; et b) les projets achevés ou finalisés au moment où l'information est communiquée; – Indiquer le total pour a) + b) ci-dessus. 		
Sources des données (moyens de vérification)		
Documents nationaux, sous-régionaux et régionaux, documents relatifs aux programmes et/ou aux projets.		
Niveau d'application géographique		
<input checked="" type="checkbox"/> International	<input checked="" type="checkbox"/> Régional	<input checked="" type="checkbox"/> Sous-régional
<input checked="" type="checkbox"/> National	<input checked="" type="checkbox"/> Local	
Entités communiquant des informations sur les indicateurs		
<input checked="" type="checkbox"/> Pays parties touchés	<input checked="" type="checkbox"/> Pays parties développés	<input checked="" type="checkbox"/> Organismes des Nations Unies et OIG
<input checked="" type="checkbox"/> FEM	<input checked="" type="checkbox"/> Entités sous-régionales et régionales déclarantes	<input type="checkbox"/> Secrétariat
		<input type="checkbox"/> MM

E. Objectif opérationnel 5: Financement et transfert de technologie

Nom de l'indicateur	Nombre de pays parties touchés et d'entités sous-régionales et régionales dont les cadres d'investissement, mis en place dans le contexte de la Stratégie de financement intégrée du MM ou dans le contexte d'autres stratégies, sont conçus de manière à avoir un effet de levier sur les ressources nationales, bilatérales et multilatérales destinées à combattre la désertification et la dégradation des terres		
Indicateur n°	CONS-O-14	Type	<input checked="" type="checkbox"/> Quantitatif <input type="checkbox"/> Qualitatif
Raison du choix de l'indicateur	L'indicateur mesure le résultat des processus de financement intégrés. Le résultat est mesuré en dénombrant les cadres d'investissement intégrés élaborés par les pays parties dans le contexte de la SFI du MM ou d'autres stratégies de financement intégrées d'autres institutions internationales. Le niveau du résultat indiquera si l'effet multiplicateur attendu des ressources peut être obtenu au stade de la mise en œuvre.		
Conformité avec les critères e-SMART			
économique	+	Le calcul de cet indicateur n'entraîne pas de dépenses pour les entités déclarantes	
Spécifique	+	L'indicateur concerne directement le résultat 5.1.	
Mesurable	+	L'indicateur est obtenu par comptage de documents objectivement vérifiables (cadres d'investissement).	
Réalizable	+	Les cadres d'investissement intégrés existants devraient être faciles à consulter, aussi bien pour les centres de liaison que pour les organismes qui ont conçu ces cadres d'investissement.	
Pertinent	+	L'indicateur mesure le niveau de la mise en œuvre de la SFI ou d'autres stratégies de financement intégrées recommandées par diverses institutions internationales. La SFI est un instrument qui concerne directement la Convention, vu qu'il y a un rapport direct entre son niveau de mise en œuvre et le niveau des résultats obtenus au regard des objectifs de la Convention. Les cadres d'investissement intégrés élaborés conformément aux directives du MM ou d'autres institutions internationales sont en principe conçus de manière à avoir un effet multiplicateur sur les ressources, ce qui rend plus probable une efficience et une efficacité accrues dans l'utilisation des ressources et, en fin de compte, un renforcement de l'impact au niveau opérationnel. L'indicateur mesure directement la performance des parties déclarantes; indirectement, il mesure aussi les résultats obtenus par le MM et d'autres institutions internationales de financement dans la promotion de ces outils intégrés.	
Limité dans le temps	+	L'indicateur varie au cours des années et peut donc être mesuré à tout moment, si nécessaire.	
Données nécessaires et méthode de calcul		Unité de mesure	Nombre
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cet indicateur prend en compte les cadres d'investissement établis conformément à d'autres directives élaborées dans le contexte de stratégies de financement intégrées. On fera une distinction entre les cadres d'investissement relevant de la SFI du MM et les autres; ▪ Calcul: compter les cadres d'investissement intégrés élaborés par les pays parties touchés et par les entités sous-régionales et régionales. 			
Sources des données (moyens de vérification)			
Les cadres de financement intégrés existants.			

Niveau d'application géographique				
<input type="checkbox"/> International	<input checked="" type="checkbox"/> Régional	<input checked="" type="checkbox"/> Sous-régional	<input checked="" type="checkbox"/> National	<input type="checkbox"/> Local
Entités communiquant des informations sur les indicateurs				
<input checked="" type="checkbox"/> Pays parties touchés	<input checked="" type="checkbox"/> Pays parties développés	<input checked="" type="checkbox"/> Organismes des Nations Unies et OIG	<input checked="" type="checkbox"/> FEM	
<input checked="" type="checkbox"/> Entités sous-régionales et régionales déclarantes		<input type="checkbox"/> Secrétariat	<input checked="" type="checkbox"/> MM	

Nom de l'indicateur	Montant des ressources financières fournies par les pays parties développés pour la lutte contre la DDTS			
Indicateur n°	CONS-O-15	Type	<input checked="" type="checkbox"/> Quantitatif	<input type="checkbox"/> Qualitatif
Raison du choix de l'indicateur	L'indicateur mesure le résultat du financement par contributions bilatérales. Les résultats sont mesurés en dénombrant les apports de ressources financières fournis aux pays parties touchés par les pays parties développés pour la mise en œuvre de la Convention. Le niveau du résultat indiquera si les ressources financières fournies par les pays parties développés sont suffisamment importantes.			
Conformité avec les critères e-SMART				
économique	+	Le calcul de cet indicateur n'entraîne pas de dépenses pour les pays parties développés. Il repose essentiellement sur les informations figurant dans l'Annexe financière, à l'exception des opérations à effectuer pour calculer le pourcentage par rapport au PIB.		
Spécifique	+	L'indicateur se réfère au caractère important des ressources mentionné sous le résultat 5.2.		
Mesurable	+	L'indicateur repose sur le comptage de montants objectivement vérifiables.		
Réalisable	+	Les pays parties développés devraient avoir à leur disposition les informations nécessaires pour remplir l'Annexe financière.		
Pertinent	+	L'indicateur mesure les apports financiers fournis aux pays parties touchés par les pays parties développés et, par conséquent, le niveau d'observation effective de l'obligation prévue au paragraphe b) de l'article 6 de la Convention, et donne également une évaluation de la faisabilité de la mise en œuvre de la Convention au niveau national.		
Limité dans le temps	+	L'indicateur varie au cours des années et peut être mesuré à tout moment, si nécessaire.		

Données nécessaires et méthode de calcul	Unité de mesure	Dollar É.-U. et %
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Seules sont prises en compte les ressources financières fournies sous forme d'investissements directs pour la mise en œuvre de la Convention; ▪ Calculé chaque année, à partir de 2008: <ul style="list-style-type: none"> – Additionner les montants fournis à chaque pays parties touché et indiquer le total par pays; – Pour les montants fournis aux niveaux sous-régional et régional, additionner les montants fournis à chaque sous-région et région et indiquer le total par sous-région et région; – Faire la somme des totaux ci-dessus et calculer le total général des montants fournis à tous les pays parties touchés et toutes les sous-régions et régions; – Diviser le total général ci-dessus par le PIB des pays parties développés pour obtenir un pourcentage. 		
Sources des données (moyens de vérification)		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Annexe financière; ▪ Pour le PIB: Banque mondiale – Indicateurs du développement dans le monde, pour le PIB, à parité de pouvoir d'achat (PPP) exprimé en millions de dollars internationaux, consulter le site de la Banque mondiale à l'adresse: http://go.worldbank.org/V9DZ379BV0; ▪ En avril 2009, les valeurs du PIB 2007 à parité de pouvoir d'achat ont été publiées par la Banque mondiale à l'adresse: http://siteresources.worldbank.org/DATASTATISTICS/Resources/GDP_PPP.pdf. 		
Niveau d'application géographique		
<input type="checkbox"/> International <input checked="" type="checkbox"/> Régional <input checked="" type="checkbox"/> Sous-régional <input checked="" type="checkbox"/> National <input type="checkbox"/> Local		
Entités communiquant des informations sur les indicateurs		
<input type="checkbox"/> Pays parties touchés <input checked="" type="checkbox"/> Pays parties développés <input type="checkbox"/> Organismes des Nations Unies et OIG <input type="checkbox"/> FEM <input type="checkbox"/> Entités sous-régionales et régionales déclarantes <input type="checkbox"/> Secrétariat <input type="checkbox"/> MM		

Nom de l'indicateur	Caractère suffisant, fourniture en temps voulu et prévisibilité des ressources financières mises à disposition par les pays parties développés pour la lutte contre la DDTS		
Indicateur n°	CONS-O-16	Type	<input type="checkbox"/> Quantitatif <input checked="" type="checkbox"/> Qualitatif
Raison du choix de l'indicateur	L'indicateur mesure les résultats du financement par contributions bilatérales. Le résultat est mesuré à partir d'une évaluation qualitative des ressources financières fournies pour la mise en œuvre de la Convention, par les pays parties développés aux pays parties touchés. Le niveau du résultat indiquera si les ressources financières fournies sont adéquates, fournies à temps et suffisamment prévisibles pour assurer la mise en œuvre des programmes d'action aux niveaux national, sous-régional et régional.		
Conformité avec les critères e-SMART			
économique	+	La communication d'informations pour le calcul de cet indicateur n'implique pas de dépenses pour les Parties. L'indicateur repose sur la description qualitative de l'expérience des entités déclarantes.	

Spécifique	+	L'indicateur rend compte du caractère «adéquat», de la fourniture «en temps voulu» et de la «prévisibilité» des ressources financières auxquelles il est fait référence sous le résultat 5.2.
Mesurable	-	L'indicateur n'est pas mesurable. C'est un indicateur qualitatif.
Réalizable	+	Aucune difficulté majeure n'est à prévoir en ce qui concerne la communication d'informations descriptives pour l'établissement de cet indicateur.
Pertinent	+	L'indicateur donne une évaluation qualitative des ressources financières, sous forme de contributions bilatérales, mises à la disposition des pays parties touchés. Il permet d'évaluer si les ressources sont adéquates au regard des besoins d'un pays, fournies suffisamment à temps et suffisamment prévisibles pour permettre une planification appropriée et un bon déroulement de la mise en œuvre. La Stratégie fait souvent référence à des ressources «adéquates», «fournies en temps voulu» et «prévisibles», considérées comme une condition nécessaire pour assurer une mise en œuvre efficace. Tout en mesurant les résultats obtenus par ceux qui fournissent les ressources financières, l'indicateur mesure aussi, indirectement, les résultats obtenus par ceux qui facilitent les flux financiers.
Limité dans le temps	+	L'indicateur varie au cours des années et peut être mesuré à tout moment, si nécessaire.
Données nécessaires et méthode de calcul		Unité de mesure
Notes		
Les trois caractères qualitatifs seront évalués par référence à une échelle de notation. L'échelle pourrait, par exemple, comporter cinq niveaux, allant de 1 à 5, 1 correspondant à «très mauvais», 2 à «mauvais», 3 à «passable», 4 à «bon» et 5 à «très bon». Chaque note sera accompagnée d'une brève justification sous forme de texte explicatif. La notation s'appliquera à chaque pays partie développé fournissant une contribution financière, ainsi qu'au total des ressources financières reçues dans un cadre bilatéral.		
Sources des données (moyens de vérification)		
Documents et budgets nationaux.		
Niveau d'application géographique		
<input type="checkbox"/> International <input checked="" type="checkbox"/> Régional <input checked="" type="checkbox"/> Sous-régional <input checked="" type="checkbox"/> National <input type="checkbox"/> Local		
Entités communiquant des informations sur les indicateurs		
<input checked="" type="checkbox"/> Pays parties touchés <input type="checkbox"/> Pays parties développés <input type="checkbox"/> Organismes des Nations Unies et OIG <input type="checkbox"/> FEM <input checked="" type="checkbox"/> Entités sous-régionales et régionales déclarantes <input type="checkbox"/> Secrétariat <input type="checkbox"/> MM		

Nom de l'indicateur	Nombre de propositions de projet concernant la DDTS soumises avec succès pour financement aux institutions financières internationales et aux mécanismes et fonds internationaux de financement, y compris le FEM		
Indicateur n°	CONS-O-17	Type	<input checked="" type="checkbox"/> Quantitatif <input type="checkbox"/> Qualitatif
Raison du choix de l'indicateur	L'indicateur mesure le résultat des processus de mobilisation de ressources financières. Le résultat est mesuré sur la base du nombre de propositions de projet soumises avec succès, pour financement, aux divers organismes de financement. Le niveau du résultat indiquera si les pays parties touchés et les entités sous-régionales et régionales déclarantes intensifient leurs efforts pour mobiliser des ressources et si elles disposent de moyens adéquats pour y parvenir.		

Conformité avec les critères e-SMART		
économique	+/-	Des informations devront être recueillies auprès de plusieurs parties prenantes et un travail de compilation est nécessaire de la part des centres de liaison, ce qui pourrait entraîner certains coûts.
Spécifique	-	L'indicateur est un substitut du résultat 5.3, la «promotion» des actions en faveur de la mise en œuvre de la Convention et de la gestion durable des terres étant évaluée sur la base des efforts entrepris pour mobiliser des ressources financières.
Mesurable	+	L'indicateur repose sur le comptage de documents objectivement vérifiables (propositions de projet).
Réalizable	+/-	Le calcul de cet indicateur est possible si l'information circule entre les principales organisations de la société civile, les institutions scientifiques et technologiques, les ministères sectoriels et d'autres parties prenantes, d'une part, et les centres de liaison de la Convention, de l'autre. Vu le rôle des centres de liaison, il serait normal que toutes les propositions relatives à la DDTS, même quand elles ne la concernent pas directement, soient au moins portées à leur attention avant d'être soumises aux organes compétents. Les pays parties développés, l'ONU et d'autres OIG tiennent probablement à jour un répertoire des propositions reçues.
Pertinent	+	L'indicateur mesure les efforts faits par les pays parties touchés pour mobiliser effectivement des ressources financières pour la mise en œuvre de la Convention.
Limité dans le temps	+	L'indicateur varie au cours des années et peut être mesuré à tout moment, si nécessaire.
Données requises et méthode de calcul		Unité de mesure
		Nombre
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Seules seront prises en compte les propositions de projet directement liées aux problèmes de la DDTS; ▪ Calculé chaque année, à partir de 2008: <ul style="list-style-type: none"> – Compter les propositions de projet soumises aux institutions financières internationales, aux mécanismes et fonds internationaux et au FEM; – Compter le nombre de propositions soumises qui ont été approuvées pour financement, et faire la somme de ces propositions; – Indiquer le total des montants approuvés pour financement dans le cadre des projets approuvés. 		
Sources des données (moyens de vérification)		
Documents (propositions de projet) aux niveaux national, sous-régional et régional, propositions de projet dans le cadre des institutions de financement.		
Niveau d'application géographique		
<input type="checkbox"/> International <input checked="" type="checkbox"/> Régional <input checked="" type="checkbox"/> Sous-régional <input checked="" type="checkbox"/> National <input type="checkbox"/> Local		
Entités communiquant des informations sur les indicateurs		
<input checked="" type="checkbox"/> Pays parties touchés <input type="checkbox"/> Pays parties développés <input checked="" type="checkbox"/> Organismes des Nations Unies et OIG <input checked="" type="checkbox"/> FEM <input checked="" type="checkbox"/> Entités sous-régionales et régionales déclarantes <input type="checkbox"/> Secrétariat <input type="checkbox"/> MM		

Nom de l'indicateur	Montant des ressources financières et type de mesures incitatives ayant facilité l'accès des pays parties touchés à la technologie		
Indicateur n°	CONS-O-18	Type	<input checked="" type="checkbox"/> Quantitatif <input type="checkbox"/> Qualitatif
Raison du choix de l'indicateur	L'indicateur mesure les résultats des processus destinés à faciliter l'accès à la technologie. Le résultat est mesuré en dénombrant les ressources financières consacrées à l'accès à la technologie en général et à l'appui technique en particulier, et en examinant les mesures incitatives, d'ordre économique et politique, utilisées. Le niveau du résultat indiquera si des conditions propices au transfert de technologie ont été mises en place au niveau national et si des ressources suffisantes sont consacrées au transfert de technologie.		
Conformité avec les critères e-SMART			
économique	+/-	L'examen approfondi des budgets et des rapports des programmes et des projets qui sera entrepris par les centres de liaison peut entraîner certains coûts.	
Spécifique	-	L'indicateur se réfère au financement, aux mesures incitatives et à l'appui technique, auxquels il est fait référence sous le résultat 5.5, mais ne permet pas de mesurer si le financement est adéquat ou si les mesures incitatives sont efficaces.	
Mesurable	+	L'indicateur repose sur le comptage de montants objectivement vérifiables. Il comporte également une composante qualitative qui ne nécessite aucune opération de mesure.	
Réalisable	+/-	Il faut s'attendre à des difficultés en ce qui concerne: a) l'examen d'une importante quantité de documents; et b) la définition d'une interprétation commune de «l'accès à la technologie».	
Pertinent	+	L'indicateur mesure les allocations financières et les initiatives de financement qui ont facilité le transfert de technologie dans le cadre de la coopération internationale. La description explicative des mesures incitatives permet des échanges d'informations entre pays parties touchés, ce qui leur donne davantage de possibilités de se tenir au courant des mesures destinées à faciliter l'accès à la technologie. L'indicateur mesure les résultats obtenus par les pays parties touchés au regard des articles 5 et 12 de la Convention. Il mesure également les résultats des pays parties développés au regard de l'obligation prévue au paragraphe e) de l'article 6 de la Convention, si les ressources financières allouées au transfert de technologie atteignent des niveaux trop bas.	
Limité dans le temps	+	L'indicateur varie au cours des années et peut être mesuré à tout moment, si nécessaire.	

Données nécessaires et méthode de calcul	Unité de mesure	Dollars É.-U.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Seules sont prises en compte les ressources financières fournies dans le cadre de projets et/ou de programmes en rapport avec la DDTS; ▪ Les mesures incitatives, d'ordre économique et politique, destinées à faciliter l'accès à la technologie sont celles qui sont instituées et appliquées aux niveaux national, sous-régional ou régional, mais pas nécessairement dans le cadre d'activités de coopération en rapport avec la DDTS; ▪ Calculé chaque année, à partir de 2008: <ul style="list-style-type: none"> – Extraire des budgets des projets et programmes annuels les montants destinés à faciliter l'accès à la technologie. Compter séparément les montants destinés à l'appui technique (en faisant une distinction entre aide physique et aide à la connaissance); – Additionner les montants annuels alloués à l'accès de la technologie, en précisant ceux qui sont destinés à l'appui technique. 		
Sources des données (moyens de vérification)		
Budget des programmes et des projets et rapports intérimaires ou rapports finaux des programmes et projets.		
Niveau d'application géographique		
<input type="checkbox"/> International <input checked="" type="checkbox"/> Régional <input checked="" type="checkbox"/> Sous-régional <input checked="" type="checkbox"/> National <input type="checkbox"/> Local		
Entités communiquant des informations sur les indicateurs		
<input checked="" type="checkbox"/> Pays parties touchés <input type="checkbox"/> Pays parties développés <input type="checkbox"/> Organismes des Nations Unies et OIG <input type="checkbox"/> FEM <input checked="" type="checkbox"/> Entités sous-régionales et régionales déclarantes <input type="checkbox"/> Secrétariat <input type="checkbox"/> MM		

III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

5. Le présent document est un additif au document principal sur les indicateurs de résultats (ICCD/CRIC(8)/5); les conclusions et recommandations relatives à l'ensemble consolidé d'indicateurs de résultats destinés à mesurer les progrès au regard des objectifs opérationnels de la Stratégie figurent dans le document ICCD/CRIC(8)/5/Add.1.

6. Les participants à la huitième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention voudront peut-être utiliser les informations contenues dans le présent document quand ils débattront de la pertinence et de l'applicabilité des indicateurs de résultats proposés.

7. Suite à l'examen et à l'adoption des propositions concernant les indicateurs de résultats consolidés, les instructions reçues au sujet des métadonnées seront prises en compte pour l'élaboration des instruments destinés à faciliter l'établissement des rapports, instruments qui seront mis au point par le secrétariat pour chaque entité déclarante avec l'aide du Mécanisme mondial, si nécessaire et conformément à son mandat.
